

Sujet : [INTERNET] Photovoltaïque - société NIEVRE AGRISOLAIRE - communes de DIROL et de GERMENAY

De : Dominique A`

Date : 19/10/2022 11:47

Pour : "pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

L'agrivoltaïsme n'est qu'un alibi pour installer des centrales solaires. Ce terme qui veut faire croire à la complémentarité de l'agriculture et du photovoltaïque n'est qu'une illusion.

Ce dont les paysans ont besoin c'est d'un vrai revenu paysan, et non d'un complément de revenu provenant de multinationales avec lesquelles ils seront pieds et mains liés. Et comme actuellement, il n'existe aucune définition légale, aucune loi sur l'agrivoltaïsme, il est facile de faire accepter ces propositions à des gens qui ont des problèmes de revenus agricoles.

L'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt privé, ce qui n'est pas le cas dans ce type de projets.

D'autre part, l'artificialisation des sols n'est pas acceptable.

Il y a dans notre département 450.000 hectares déjà artificialisés, Utilisons les en priorité ! Incitons les communes, les usines, les sites commerciaux à installer du photovoltaïque !!

Enfin, il y a le AVANT (les travaux), le PENDANT (exploitation, l'entretien), mais aussi le APRES (le démantèlement).

Quelle est la solidité financière de ces sociétés de photovoltaïque ? Comment sera gérée la situation dans 30 ans ? Va t on rester avec des terres définitivement inexploitable car laissées à l'abandon ?

Dominique A`

Habitante de Sauvigny